

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 415

Artikel: Mémoire sur la Convention de Washington : concernant le travail des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

— Les temps sont durs, nous écrivons déjà maintenant plusieurs abonnés, et bien à regrets, croyez-le, nous ne renouvelerons pas notre abonnement pour 1934...
— Les temps sont durs, oui. Pour nous aussi, dont les ressources vont diminuer en proportion de votre geste. Pour ceux et celles qui travaillent pour nous, et que nous aidons à vivre, et qui, à leur tour, en aident d'autres à vivre. Car ainsi se noue la chaîne et ainsi se perpétue la crise. Chacun d'entre-vous y a-t-il songé?...



DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux L. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 5.—
ÉTRANGER... Fr. 8.—
Le numéro... 0.25
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

AVIS IMPORTANT. — A la suite d'une erreur de tirage, notre réserve d'exemplaires du N° précédent du Mouvement (N° 414, du 4 novembre 1933) est presque nulle. Ceux de nos abonnés et lecteurs qui ne tiennent pas à conserver la collection de notre journal veulent-ils nous rendre le très grand service de retourner ce numéro à notre Rédaction? Nous leur en exprimons d'avance toute notre reconnaissance.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Et les femmes?...

Celles de mes lectrices qui habitent Genève ont-elles été frappées par la même constatation que moi?

Nous vivons, nous venons de vivre, des semaines de vie politique intense. Les élections au Grand Conseil d'abord, celles du Conseil d'Etat qui vont les suivre trois semaines plus tard, ont mis tous les groupes politiques sur la brèche, ont couvert nos murs d'un plus grand nombre d'affiches que l'on ne se souvenait d'en avoir jamais vu, ont amené aux urnes des électeurs qui, d'habitude, ne prenaient pas même la peine de se déranger, ont obligé les partis à proclamer haut leur programme, à l'exposer, à le défendre, à formuler des promesses qu'ils auront sans doute de la peine à tenir... Les sportifs, les agriculteurs, les commerçants, les ouvriers, les chômeurs, les jeunes, toutes les catégories ont été appelées à la rescousse... La pâte électorale a été travaillée à fond.

Eh! bien, dans cette effervescence, dans cette âpre lutte pour laquelle on a remué tous les éléments, tous les arguments, fait appel à tous les sentiments susceptibles, pensait-on, d'assurer le succès aux uns ou aux autres, quelle place nous a-t-on faite à nous autres femmes? Quel parti a proclamé officiellement le suffrage féminin à son programme? lequel lui a réservé une place dans ses promesses? lequel a réalisé que des forces vives étaient ainsi perdues, immobilisées, ignorées?...

Nous avons le regret de le dire: aucun.
Car, bien que le parti socialiste affirme dans les grandes occasions avoir le vote des femmes à son programme, nous n'avons vu aucune de ses affiches illustrées, aucune de ses proclamations qui en fit la plus simple mention. Et le parti démocratique, qui par une petite affiche, un peu honteuse, vite couverte d'ailleurs, lançait — le seul — un appel «aux femmes genevoises et confédérées» — et au fait était-ce bien du parti démocratique qu'émanait cette affiche?... — en les adjurant d'envoyer leurs proches masculins voter pour la liste démocratique, ne répétait pas davantage mot de notre revendication. Les femmes étaient bonnes pour faire œuvre de rabatteur de l'électeur: électrices elles-mêmes, oh! que non pas!

De cette consultation populaire passionnée, ressort donc pour nous une constatation parfaitement nette. Nous, les femmes, nous ne comptons pas. A Genève, dans la ville qui fut choisie comme une des capitales de l'idée internationale parce qu'elle fut le berceau des grands souffles libérateurs qui devaient secouer le monde; dans cette ville, où la population féminine, loin d'être protégée contre les difficultés et les luttes de l'existence, ou tenue à part de la vie sociale, intellectuelle, professionnelle, et économique (comme on pourrait le croire en s'en tenant uniquement aux affiches électorales) travaille au contraire, dans les métiers, dans les magasins, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les œuvres sociales, souffre du chômage, supporte largement sa part des responsabilités familiales, paye ses impôts — oui, paie ses impôts comme la population masculine; en cette année 1933 où les femmes

de vingt-cinq pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie, d'Australie, d'Afrique sont consultées comme citoyennes, où même Hitler n'a pas enlevé le droit de vote aux femmes allemandes pour les élections arrangées du 12 novembre — nous, les femmes de Genève, ne comptons pas pour un fétu dans la vie politique de notre canton.

Et il faut qu'à nouveau, devant tous ceux qui se vantent d'être les sauveurs et les réformateurs de Genève, et qui ont pourtant des mères, des femmes, des sœurs, des filles, nous démontrions une fois de plus cette vérité — humiliante pour eux beaucoup plus que pour nous.

E. Gd.

Lire en 2^{me} page:
In Memoriam: Dr. Elizabeth Knight.
V. DELACHAUX: Pour les intellectuels émigrés.

En 3^{me} et 4^{me} pages:
Le droit au travail de la femme mariée.
A. WERNER-FLOURNOY: Le chômage féminin et l'enseignement ménager.
Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:
M.-L. PREIS: Les femmes et les livres: Star.
M. F.: Figures et portraits de femmes: Annie Besant.
A travers la presse: J. VUILLIOMNET: La Capucine.

La „Senora“ va voter

C'est le 19 novembre que les femmes espagnoles vont faire, pour la première fois, usage de leur droit de vote pour des élections législatives (jusqu'à présent, elles n'ont pris part qu'à des élections communales). Et de ce vote dépendra certainement beaucoup l'orientation de la nouvelle Chambre, car les statistiques indiquent partout une plus forte proportion d'électrices que d'électeurs: à Madrid, par exemple 216.663 hommes et 282.727 femmes; à Barcelone, 257.243 hommes et 313.416 femmes; à Séville, 56.896 hommes et 68.044 femmes, etc.

Et pourtant, et malgré cette suprématie numérique, on n'a pas hésité en Espagne à reconnaître à des femmes, certainement moins préparées à la vie politique et démocratique que ne le sont nos femmes suisses, des droits que l'on s'obstine à nous refuser, sous prétexte de l'inquiétante inconnue que pourrait constituer l'apport de notre bulletin de vote!...

Les allocations familiales en France

Le 1^{er} octobre est entrée partiellement en vigueur la loi française rendant les allocations familiales obligatoires. D'après le décret du Ministre du travail, la loi va d'abord s'appliquer aux mines, à la métallurgie, au bâtiment, aux travaux publics et aux produits chimiques. Dès le 1^{er} octobre, tous les employeurs de cette catégorie devront justifier qu'ils font partie d'une caisse de compensation. 3 millions 500.000 salariés, soit environ les 3/5 de l'industrie, vont ainsi bénéficier de cette grande réforme. Beaucoup d'entre eux recevaient déjà les allocations versées bénévolement par de nombreuses entreprises. C'est maintenant la totalité des ouvriers et employés qui profiteront de cette mesure si équitable qu'on s'étonne qu'il ait fallu plus d'un siècle pour l'adopter. On sait que la Belgique a déjà précédé la France dans cette voie. Il est regrettable que notre pays, sur d'autres points si avancé, reste fermé à ce progrès social.

H. S. M.



Les Femmes et le B. I. T.

Le travail de nuit des femmes

Celles de nos lectrices, qui, comprenant l'importance capitale à notre époque des questions internationales, veulent bien nous suivre dans nos efforts pour mettre les femmes de notre pays au courant de ces problèmes qui les touchent plus directement que beaucoup ne veulent le croire — celles donc qui ont pris la peine de lire les exposés successifs, que nous avons consacrés à la Convention internationale signée à Washington qui interdit ce travail de nuit aux femmes, savent que, depuis bien des années, une forte résistance s'est manifestée contre cette Convention, même dans des milieux féminins que l'on ne peut pas qualifier d'extrémistes. On lui reproche en effet d'empêcher des femmes d'occuper des postes de travail non manuel dans des usines et des fabriques (personnel supérieur, personnel technique, personnel de bureau, personnel auxiliaire social ou sanitaire) parce que ces postes nécessitent souvent du travail dit «de nuit», et par conséquent de porter moralement atteinte au droit au travail de la femme, et matériellement à son gain-pain. Une première demande de révision formulée en 1931 par le gouvernement britannique n'ayant pas abouti, un avis consultatif fut demandé à la Cour Internationale de Justice de La Haye, qui déclara que, juridiquement, toutes les femmes, quel que soit leur genre de travail dans l'industrie étaient soumises aux dispositions de cette Convention.

Un nouveau mouvement se manifesta alors pour demander une seconde fois la révision de la Convention. L'inscription de cette révision à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale du Travail de 1934 vient d'être décidée par le Conseil d'Administration du B. I. T. dans sa séance du 23 octobre dernier, cette révision devant porter uniquement sur la possibilité d'exclure de la Convention les femmes occupant des postes supérieurs de direction (demande britannique) et sur un léger décalage de la période qualifiée de travail de nuit (demande belge). Le Conseil

d'Administration a considéré comme acquise la situation signalée l'an dernier des femmes accomplissant du travail commercial dans les usines et fabriques (personnel de bureau) et qui ne tombent pas sous le coup de la Convention.

A l'occasion de cette réunion du Conseil d'Administration du B. I. T., les grandes organisations féminines internationales se sont concertées pour savoir quelle action mener. Deux courants se sont manifestés parmi elles, dont le plus modéré l'emporta. Une heureuse initiative fut prise, que nous espérons bien voir se répéter dorénavant dans les relations des organisations féminines avec le B. I. T.: celle de laisser la première place aux organisations professionnelles, dont la voix a forcément plus d'autorité en matière de travail, le rôle des organisations féministes étant surtout de stimuler et de seconder leurs efforts, mais non pas de parler au nom des travailleuses intéressées. Le résultat de cette coopération fut un *Mémoire* remis au B. I. T. que nous publions ci-après et qui éclairera, par les détails qu'il fournit, ce qui précède.

E. Gd.

Mémoire sur la Convention de Washington concernant le travail des femmes

Nous, Associations soussignées de femmes engagées dans les professions intellectuelles et commerciales, avons noté:

Que la Cour permanente de Justice internationale a déclaré dans un avis consultatif que «la Convention concernant le travail de nuit des femmes adoptée en 1919 par la Conférence internationale du Travail s'applique, dans les établissements industriels visés par ladite Convention, aux femmes qui occupent des postes de surveillance ou de direction et n'effectuent pas normalement un travail manuel»; et déclarons:

Que cet avis consultatif constitue une sérieuse menace pour la situation de ceux de nos membres qui sont au service d'une entreprise industrielle, non seulement pour ceux d'entre eux qui occupent un poste responsable de direction ou de surveillance, mais aussi pour beaucoup d'autres femmes dont les travaux ne sont pas habituellement et principalement manuels;

Que l'application de la présente Convention à ces catégories professionnelles:

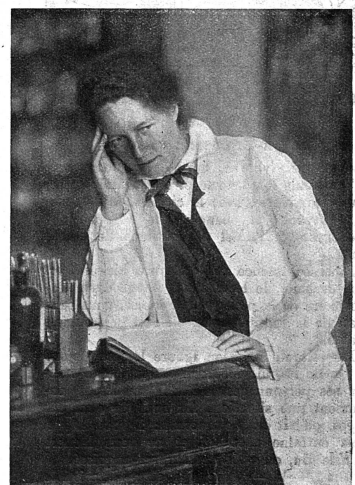
Une femme professeur à l'Université de Berne

Le Conseil d'Etat du canton de Berne vient de nommer au poste de professeur extraordinaire de chimie biologique à l'Université M^{lle} Gertrud Woker, jusqu'ici privat-docent de cet enseignement, membre actif de la Ligue de Femmes pour la paix et la liberté, et bien connue, en dehors même des milieux pacifistes, par ses travaux sur la guerre chimique et les gaz asphyxiants.

Pour fêter cette heureuse nomination, les anciennes camarades d'études de M^{lle} Woker lui ont offert, le samedi 4 novembre, un petit dîner intime dans ce même «Dachheim» où avaient lieu il y a 30 ans leurs réunions d'étudiantes: revoir plein de charme et d'intérêt, après une longue période de développement si différent pour les unes et les autres, et non sans mélancolie en pensant à toutes celles qui ne sont plus ou à celles qui, jeunes filles riantes d'abord, sont aujourd'hui en pays lointains aux prises avec des difficultés presque insurmontables.

Nous souhaitons au nouveau professeur une activité intéressante, et nous sommes fières de voir encore une femme remplir un poste aussi important.

A. LEUCH.



Cliché Francka, Berne

M^{lle} Gertrud WOKER

a. Entraverait gravement l'exercice normal des fonctions remplies par de nombreuses catégories de techniciennes et d'employées appelées à travailler de nuit dans des établissements industriels, dans des services tels que :

Services techniques :

Exemples : Ingénieurs occupées dans des usines génératrices d'électricité, et autres ingénieurs ;

Laboratoires :

Exemples : Bactériologistes ayant à accomplir une analyse d'urgence ; Chimistes ayant à terminer une expérience en cours ; et autres cas de même nature ;

Services du contentieux :

Exemples : Juristes ayant à travailler le soir en un cas urgent, ou appelées en consultation par le Conseil d'administration de l'entreprise ; et autres cas de même nature ;

Services sanitaires :

Exemples : Médecins appelées à donner leurs soins durant la nuit en cas d'accident ou d'intervention urgente ; Infirmières ayant aussi à donner leurs soins la nuit en un cas grave ; Dispensaires en service durant la nuit ; et autres cas ;

Services de publicité :

Exemples : Editeurs, journalistes, agences de publicité, ou encore agentes affectées à la démonstration, vendeuses, secrétaires et autres catégories de travailleuses appelées à travailler à la soirée durant une exposition ou une autre réunion ;

Bureaux :

Exemples : Secrétaires et traductrices appelées à travailler le soir durant une séance du conseil d'administration ou une autre réunion ; Comptables tenus de travailler le soir pour le bilan des comptes de fin d'année ;

Téléphonistes et télégraphistes du service de nuit ; et autres cas ;

Services sociaux :

Exemples : Surintendantes d'usine et autres travailleuses sociales ayant à exercer une surveillance sur les cantines ; et autres cas ;

b. aurait pour résultat de faire perdre leur emploi à ceux de leurs membres auxquels la présente Convention serait appliquée, les conduisant au chômage.

En conséquence nous demandons :

Que, en raison de cette situation grave et des conséquences désastreuses qu'elle pourrait avoir pour nos membres, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail fixe l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence internationale du Travail de façon à permettre à celle-ci d'exclure du champ d'application de la Convention les femmes engagées dans des occupations intellectuelles et commerciales dont le travail est souvent si important et d'une telle valeur pour la vie économique de leur pays.

Fédération internationale des Femmes dans les carrières libérales et commerciales ; Association Internationale des Femmes médecins ;

Fédération Internationale des Femmes universitaires.

Appuyé par les Sociétés suivantes :

Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes ; Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles ; Conseil International des Femmes ; Equal Rights International.

IN MEMORIAM

Dr. Elizabeth Knight

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le décès, survenu à la suite d'un accident, de Dr. Elizabeth Knight, la trésorière fidèle et dévouée d'une de nos Sociétés sœurs de Grande-Bretagne, *The Women's Freedom League*. Elle avait passé à Genève, au Bureau de l'Alliance Internationale, peu de jours avant ce décès inattendu, ardente comme toujours pour la cause féministe et pour la défense de nos idées, et nous comprenons la perte très grande que cause ce départ prématuré à la Société dont elle était l'âme.

Femme médecin, appréciée et chérie de ses patients auxquels elle savait toujours apporter un réconfort, Dr. Knight avait pris une part active au mouvement des suffragettes avant la guerre, et avait de ce fait passé quelque temps en prison. Plus tard, quand le droit de vote fut reconnu aux Anglaises, elle apporta aussi un appui précieux à l'affranchissement des femmes hindoues. Toutes les questions féministes lui tenant à cœur, aussi bien sur le terrain international que sur le terrain national, elle suivait aussi de près l'activité de l'Alliance Internationale, mais réserva toujours le meilleur d'elle-même à son organisation anglaise. Le coup est terrible pour celle-ci, à laquelle nous exprimons, au nom des féministes suisses lectrices de ce journal, notre plus chaude sympathie.

E. Gd.

Pour les intellectuels émigrés

Dû à la généreuse inspiration de notre amie Marie Ginsberg, bien connue dans nos milieux internationaux, le Comité international pour le placement des intellectuels émigrés, quoique de création récente, a rendu déjà d'inappréciables services à des victimes de la sauvagerie organisée.

Des personnalités éminentes font partie de ce Comité : des suffragistes comme Carrie Chapman Catt, Margery Corbett Ashby et Rosa Manus ; la présidente de la Fédération des femmes universitaires : Johanna Westerdijk ; des hommes politiques tels que Bénès, Lord Cecil, Madariaga, des sénateurs tels que Godart et Honnorat, des littérateurs comme Bergson, Selma Lagerlöf, etc., etc. Le président du Cercle catholique de Genève y coudoie un quaker et un rabbin ; ministres d'Etat, députés et professeurs y voisinent. Le travail effectif, le travail lent et tenace, y est fait jour après jour par un petit noyau de femmes.

La caractéristique la plus frappante du tra-

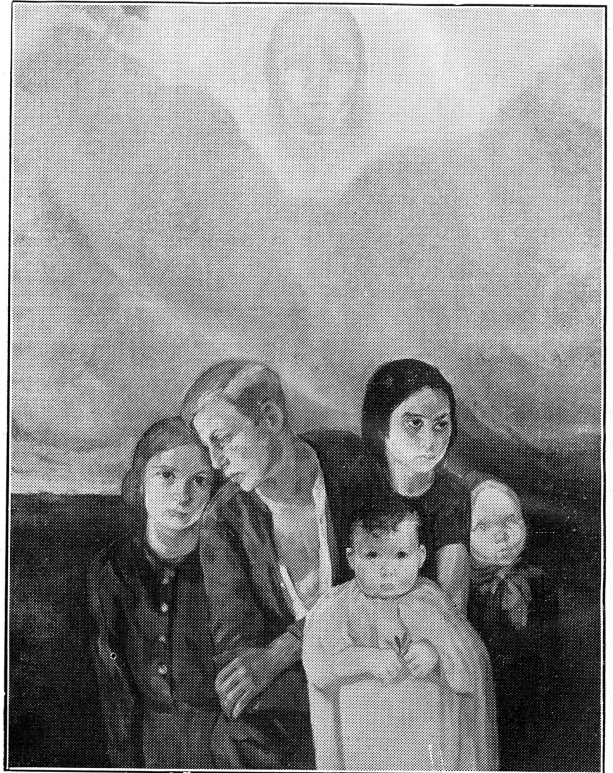
vail de ce Comité, c'est la façon dont il arrive à créer du travail sans créer du chômage, et à utiliser l'argent reçu mille fois plus intelligemment que tous les gouvernements du monde, en donnant du travail ou des possibilités de travail, au lieu de faire l'aumône et de se contenter d'une philanthropie qui ne mène à rien de durable.

Des réfugiés sans distinction de religion ont recours à ses bons offices ; pas un communiste ne s'est encore trouvé parmi eux. Depuis un trimestre qu'il fonctionne, et en dépit du manque d'argent qui a, naturellement, paralysé ses efforts, ce Comité a fait une œuvre admirable. Chaque jour se présentent de nouveaux cas. Aux uns il peut être porté secours ; aux autres, force est de dire que leur sauvetage dépend de l'argent disponible.

En quoi a consisté le travail jusqu'ici ? D'abord à préparer un millier de dossiers contenant des informations détaillées sur les candidats ; ensuite à enquêter sur les possibi-

lités de travail en Europe et outre-mer, auprès d'administrations d'Etats ou de municipalités qui cherchent, ou ont déjà commencé à perfectionner leur équipement technique ou leur système d'éducation, ou encore auprès d'entreprises privées, d'écoles, etc., pour les engager à s'assurer les services des techniciens, pédagogues ou savants de grande valeur dont les noms figurent aux dossiers.

Les promoteurs de cette œuvre de placement savent bien qu'il existe un peu partout des écoles et des laboratoires qui voudraient, ou devraient, effectuer des travaux ou donner des cours, auxquels ils doivent renoncer faute de ressources financières. A ces établissements, le Comité dit : engagez mes réfugiés sans rétribution, et c'est moi qui leur assurerai la vie matérielle. Des négociations ont été ainsi entamées pour 350 candidats, sur le millier dont le Comité possède les fiches, avec des pays éloignés ou rapprochés, et, à l'heure actuelle, 70 réfugiés ont été pla-



M^{me} BOULARD DEVÉ : Les enfants proscrits

Oliché „ La Française „



Les femmes et les livres

Karen Bramson : « Star »¹

« La petite ville au bord de la mer n'avait qu'une seule longue rue et une grande place, devant la mairie, avec le cinéma, le magasin de nouveautés, la banque des « Paysans et Pêcheurs » et l'hôtel du « Prince de Danemark. »

Ainsi commence cette sombre histoire. Et tout de suite, le lecteur est plongé dans l'atmosphère de la petite ville danoise, dans celle aussi de la famille Bark, où l'on pressent un drame.

M^{me} Karen Bramson ignore les longueurs. Il y a de la puissance dans sa façon de camper ses personnages, d'établir nettement, soûbrement une situation. Au bout de quelques pages, on vit en plein roman : il vous happe, vous entraîne avec lui et ne vous lâchera qu'à la fin, où vous demeurerez angoissé.

Inga Bark — celle qui sera l'irrésistible star — comment pourrait-elle mener une

existence paisible ? A quinze ans déjà, terriblement précoce, détestant l'école, violente, exclusive dans ses sentiments entre un père séduisant, pour qui elle tente de se suicider et qui se suicidera à cause d'elle, et une mère à la droiture rigide et maladroite — Inga est inquiétante. La discorde familiale n'a rien pour la sauver ; aucune influence saine qui puisse lui servir de guide ; trop de liberté aussi et — la passion du cinéma.

Non sans un certain sens critique trouvait-elle un film bête, une héroïne jouant mal son rôle, Inga de conclure : « J'aurais fait cela beaucoup mieux qu'elle ».

Elle finissait par acquiescer la conviction inébranlable qu'elle était née avec des dons extraordinaires pour le cinéma. Ce ne serait qu'une question de temps, car il fallait avoir seize ans.

« Se montrer dans toutes sortes de belles attitudes devant des millions de spectateurs éblouis ! Etre celle dont les jeunes gens rêvent... même en Sibérie, même en Afrique, même au Japon... partout ! Et puis, gagner une énorme fortune... cela aussi serait très agréable, naturellement. Elle donnerait beaucoup aux pauvres... »

L'action se précipite, le père est mort. Sa mère, Inga ne l'a jamais aimée. Maintenant sa décision est irrévocable : elle ira à Hollywood, en passant par Copenhague d'abord. Les moyens ? Pas un sou. Mais ce premier obstacle est assez vite surmonté : un humble adorateur lui prête dix couronnes.

Au travers des péripéties les plus scabreuses pour une jeune fille — elle n'a que seize ans ! — la voici près du but : sur le vaisseau qui l'y mène, elle a la chance de faire la traversée avec le propriétaire de la plus

grande société de film de Hollywood — un homme qui a l'habitude de lancer des stars. Son flair professionnel devine le trésor que sera cette enfant ravissante, évidemment douée pour l'écran, et il l'engage séance tenante. Le cercle est fermé. Elle n'échappera plus à son sort bien qu'ayant eu, en route vers l'Amérique, la révélation d'un grand amour. Tentera-t-elle, après plusieurs années de succès retentissants, d'échapper à cette vie qui, parfois, l'écœure, pourra-t-elle se décider à n'être que l'épouse aimée de celui qui l'attend, mais qui veut qu'elle rompe avec sa profession ? Vain espoir ! l'excitation malsaine, le besoin du luxe tapageur, l'effroi d'une existence obscure, tout la repousse vers New-York.

Elle y arrive le cœur meurtri, mais déjà son rôle s'empare de la malheureuse, au débarqué :

Inga descendit la passerelle, les bras chargés de roses, un charmant sourire aux lèvres...

Que *Star* soit un livre pour jeunes filles, nous eussions dit un non énergique, il y a quelque vingt ans. Aujourd'hui ? Et pourquoi pas ? Le talent de l'auteur a brossé là des fresques saisissantes de cette existence dangereuse, épuisante de haines et de jalousies implacables, de publicité qui devient parfois une hantise — oui, de cette existence infernale qu'est celle d'une brillante étoile cinématographique. Et quelle affreuse solitude ! Autour de soi, rien que des êtres hostiles qui cherchent à vous nuire par les moyens les plus bas, mille fois plus hostiles encore si vous êtes, comme la jeune Danoise, de la

haute bourgeoisie et, par tempérament, par goût, par fierté, sans intrigues ni vices. Oh ! le seul ami — ami paternel encore qu'intéressé financièrement — d'Inga, celui qui l'avait engagée, admettait que « la vie d'une star n'est pas toujours drôle : le travail est très dur et non sans danger. Il faut tomber à l'eau, sauter des express en marche, subir des accidents d'automobile, même d'avion, se défendre contre des *gangsters* et se laisser ligoter, tout cela est loin d'être agréable et il arrive qu'il y ait des victimes... » Longue encore est la liste des obligations, des risques, des épreuves ; on voudrait la citer toute, et l'on se demande si, après avoir lu ces pages évocatrices, telle jeune écorchée qu'éblouissait à distance la carrière d'artiste de l'écran ne perdrait pas du coup ses illusions basées sur l'ignorance des réalités.

Star n'est pas du tout un roman à thèse, il ne poursuit aucun but moralisateur ; d'autant plus forte l'impression qu'il doit produire sur la jeunesse actuelle.

M.-L. PREIS.

Figures et portraits de femmes

Annie Besant

Nous sommes bien en retard pour relever dans les colonnes du *Mouvement* la mort d'Annie Besant survenue aux Indes, le 20 septembre dernier. La célèbre théosophe était âgée de 86 ans.

Peu de personnalités féminines ont été aussi marquées que la sienne. Irlandaise de naissance,

¹ Ernest Flammarion, édit., Paris, 1933.